

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES D'ENTREPRISES RELEVANT DES MINISTRES RÉCIPENDAIRES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. J'ai écouté tout ce qui s'est dit depuis deux ou trois jours; il est très clair que la moralité politique du gouvernement n'est pas plus profonde qu'un plat d'eau de vaisselle. Étant donné la déclaration du ministre du Travail à la Chambre et celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social diffusée par Radio-Canada aujourd'hui, puis-je demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a une politique quelconque touchant les contributions électorales faites aux membres du cabinet? Je parle, par exemple, de situations où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social recevrait un don de fabricants de produits pharmaceutiques ou le ministre des Approvisionnements et Services des contributions de fournisseurs ayant des contrats du gouvernement.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que les ministres aient plus de moralité que l'ensemble des députés. Nous avons tous les mêmes obligations. Nous devons agir de façon intègre, refuser d'être achetés et ne jamais céder à l'influence de l'argent ou d'autre chose. Je ne prête pas ces motifs à mon honorable ami. J'espère qu'il ne les prête à aucun de nous.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je suis surpris de constater que l'opinion du ministre au sujet de la moralité et de la science politique consiste à penser que les fonctions et les attributions d'un ministre de la Couronne sont les mêmes que celles d'un simple député. Le ministre veut-il répondre à ma question? Le cabinet a-t-il une politique quelconque en ce qui concerne l'acceptation de dons politiques par les ministres de la Couronne qui ont promis sous serment de diriger les ministères de la Couronne pendant les campagnes électorales?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, les mêmes normes qui s'appliquent à tous les députés en tant que candidats pendant une campagne électorale s'appliquent aussi aux ministres. Après tout, le député semblait penser pendant la dernière campagne électorale que notre parti continuerait d'être le parti ministériel.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Mon argument est bien simple, et j'espère qu'il n'est pas trop simple pour l'intelligence limitée du premier ministre suppléant. Comme il le sait, la constitution du Canada prévoit que le gouvernement et les ministres de la Couronne restent à leur poste même après la dissolution de la Chambre des communes, jusqu'à l'assermentation d'un nouveau gouvernement. Si le premier ministre suppléant n'est pas au courant de ce fait élémentaire de la science politique, il n'est pas étonnant que le gouvernement soit aussi inepte depuis la dernière campagne électorale.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser immédiatement quelque chose puisque j'ai reçu des renseignements à ce sujet. Si je ne m'abuse, le

Questions orales

député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) a fait allusion à certaines observations publiées dans le *Sun* de Toronto et dans lesquelles il était question de Gordon McCaffrey. Je tiens à mettre les choses au point immédiatement. M. McCaffrey n'est pas mon adjoint exécutif. Il est mon adjoint spécial. Pour être certain de ne pas faire d'erreur, il a copié la déclaration qu'il a faite au *Sun*. Voici ses paroles exactes: «J'ai dit au *Sun* que le ministre avait demandé qu'on fasse enquête au sujet des allégations de Morton Shulman, mais le ministre ne peut dire à la GRC sur qui elle devrait faire enquête.»

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Athabasca.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LA QUESTION DE L'IMPARTIALITÉ DE LA DÉCISION RELATIVE À L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant; elle porte sur le sujet soulevé par le représentant de Calgary-Nord. Comme un certain soupçon d'inconvenance plane dans l'enquête menée par la GRC et comme il semble que les seules personnes qui décideront s'il existe des preuves suffisantes d'inconvenance pour justifier une enquête publique seront les ministres eux-mêmes, le premier ministre suppléant dira-t-il à la Chambre ce qu'il compte faire pour convaincre les Canadiens, ou du moins leur faire croire qu'une décision impartiale sera prise d'après les preuves avancées par la GRC, sur la question d'ouvrir ou non une enquête?

● (1150)

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec tout le respect dû à la Chambre, cette question sous la même forme ou sous une forme légèrement différente a été posée plusieurs fois. Il semble que l'on y ait répondu chaque fois. Une règle veut que la même question ne puisse être posée plus d'une fois au cours de la même période de questions.

* * *

LES FINANCES

LES INTENTIONS DE L'ALBERTA QUANT AUX RECETTES PÉTROLIÈRES—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'espère qu'elle constituera un intermède dans ces délibérations. Elle est provoquée par la déclaration qu'a faite hier le premier ministre de l'Alberta et dans laquelle il a indiqué que, d'ici deux semaines, des mesures seront prises par le gouvernement provincial réduisant son imposition sur les revenus du pétrole. Le premier ministre de l'Alberta a-t-il consulté le gouvernement fédéral, avant de faire cette déclaration?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Pas avec moi, monsieur l'Orateur.